

BUREAU DIRECTEUR DU 16 JUIN 2021 EN VISIOCONFERENCE

Présents : Daniel GROULT, Philippe LEBRUN, Françoise LEVESQUE.

Excusés : Régis LEMOUCHER, Isabelle PIHUIT.

Invités : Olivier DESGRIPPES, Christelle INDRILIUNAS.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20h40

1 – Conventions régionales saison 2021/2022 :

Renouvellement +16ans féminins convention Entente Sud Manche (Mortain-Le Teilleul)
Renouvellement +16ans masculins convention Entente Sud Manche (Le Teilleul-Mortain)
Renouvellement +16ans féminins convention Entente de la Baie (Avranches-Isigny)
Renouvellement +16ans masculins convention Avranches-Granville
Renouvellement -17ans masculins convention Avranches-Granville
Renouvellement -17ans féminins convention Terre & Mer (Granville-Avranches-Brehal)
Création +16ans masculins convention Granville-Avranches
Création -19ans féminins convention Entente de la Baie (Avranches-Isigny)
Création -15ans féminins convention Terre & Mer (Brehal-Granville)

Ces conventions sont validées par le Bureau Directeur.

2 – Convention nationale saison 2021/2022

Renouvellement -17ans féminins convention Terre & Mer (Granville-Brehal-Avranches-Cerisy Coutances)

Convention validée par le Bureau Directeur.

3 – Conventions départementales saison 2021/2022 :

Renouvellement +16ans féminins convention Entente de la Baie (Avranches-Isigny)
Renouvellement -15ans féminins convention Entente de la Baie (Avranches-Isigny)

Ces conventions sont validées par le Bureau Directeur.

Les clubs ont jusqu'au début du mois de Septembre pour adresser leur dossier de convention concernant le championnat départemental.

4 – Rémunération des intervenants salariés des clubs :

Il est décidé que les intervenants (salariés des clubs) convoqués par la commission technique sur des regroupements, détectations, stages... seront rémunérés comme suit :

- Forfait journalier (préparation et intervention) : 6h maximum sur la base du taux horaire du smic
- Forfait demi-journée (préparation et intervention) 3h maximum sur la base du taux horaire du smic

Un contrat de travail du 1^{er} septembre au 31 mai de chaque année, sera établi et signé par l'intervenant et le Président du Comité.

Un bulletin de salaire sera émis chaque mois.

Une fiche d'intervention sera obligatoirement renseignée et signée par l'intervenant, la Présidente de la Commission Technique, le Ctf, le Trésorier du Comité et le Président du Comité. Cette fiche d'intervention, accompagnée de la convocation de la commission technique, devra être remise au secrétariat du Comité chaque fin de mois.

Les frais kilométriques seront réglés par le Comité sur présentation d'une note de frais (note à réclamer auprès du secrétariat du Comité).

Cette rémunération débutera à compter du 1^{er} janvier 2021.

5 – Assemblée Générale du Comité en présentielle :

Se tiendra le samedi 18 septembre 2021 à St Malo de la Lande.

6 – Subventions année 2021 :

Les diverses demandes de subventions (Fond d'aide de la Vie Associative, Ans Emploi, Conseil Départemental et Agence Nationale du Sport) sont en cours d'étude.

Pour information le Comité à perçu via le fonds d'aide solidarité covid, la somme de 60.000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Philippe LEBRUN
Président

